



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La ZFE : bonne idée mais...

Hier, Mardi 25 octobre 2022, s'est tenu le 1^{er} comité ministériel sur les ZFE Mobilités. Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Clément Beaune, Ministre des Transports réunissaient les 43 Présidents des Métropoles concernées par les ZFE.

Objectif : interdire tous les véhicules de vignettes 3, 4 et 5, et les non classés, d'ici 2025.

Si tout le monde peut se réjouir de la prise en compte de la qualité de l'air et la volonté de son amélioration dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants, du souhait d'encourager les Français à opter pour « des véhicules propres », se pose la question des professionnels. **En Ile-de-France, la ZFE-m est déjà une réalité avec l'interdiction du diesel annoncé pour 2024 impactant 99% de la flotte de véhicule des professionnels des Travaux Publics !**

En effet, pour une bonne mise en œuvre de la « ZFE-m », il est primordial de donner de la visibilité aux entreprises qui vont renouveler leur parc de véhicule. C'est à cette condition qu'elles seront en mesure d'investir dès à présent et durablement dans le renouvellement de leur parc de véhicules. Pour cela, il faut revoir le calendrier futur du déploiement de la « ZFE-m » et que celui-ci fasse l'objet d'une concertation, donner des garanties aux entreprises qui feront des choix technologiques engageant de lourds investissements afin qu'elles ne soient pas pénalisées si d'autres solutions (motorisation et/ou énergie) émergent de façon prédominante, détaxer des énergies alternatives pour les rendre plus compétitives et inciter durablement les entreprises à y recourir, harmoniser les mesures sur l'ensemble des communes de la ZFE-m.

De plus, les motorisations et énergies alternatives, notamment pour les poids lourds, en sont encore à une phase expérimentale. Des mesures transitoires et des investissements structurants doivent permettre de peuvent favoriser l'essor de ces nouvelles motorisations et énergies : création de fortes incitations à l'attention des constructeurs pour qu'ils accélèrent leurs investissements dans la recherche et développement, encourager le retrofit vers l'électrique et les biocarburants, développer un maillage dense de points d'avitaillement pour les énergies alternatives (biocarburants, gaz, bornes de recharges électriques), augmenter le tonnage des VUL au-delà de 3,5t pour permettre l'emport de batterie et/ou le stockage de carburants plus denses sans réduire la charge utile de ces véhicules.

Aujourd'hui, la mise en place d'une « ZFE-m » repose sur le principe d'un fort renouvellement du parc véhicule. Dans le contexte actuel (absence d'alternatives aux motorisations Diesel pour les VUL et les Poids-Lourds, temps de livraisons rallongés de 18 mois, ...), les professionnels des Travaux Publics font face à une impasse annoncée : d'ici 2024, 80% des chantiers pourraient se retrouver à l'arrêt faute de véhicules disponibles pour alimenter les chantiers.

C'est pourquoi il est essentiel d'identifier en amont les problématiques des entreprises et de partager les solutions pour atteindre les objectifs finaux poursuivis par la ZFE-m, que nous partageons tous.

Il faut créer des instances de concertation et d'échanges avec les professionnels auxquelles les constructeurs et fournisseurs d'énergies pourront être associés et nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce de la création d'un référent interministériel pour faire le lien entre le gouvernement, les agglomérations et les entreprises.

Aujourd'hui, la question qui se pose n'est pas celle de la légitimité de la « ZFE m » mais plutôt celle de la méthode de mise en place et de son calendrier.

Nous devons tous être acteurs pour cela réussisse.

José RAMOS, Président de la Fédération régionale des Travaux Publics Ile-de-France

CONTACT PRESSE FRTP ILE-DE-FRANCE

Olivier GARRIGUE, Secrétaire Général
Tél : 01 47 66 97 56 ; Mail : idf1@fntp.fr